

NOTE TRANSVERSALE

SÉCURITÉ ET CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S EN AFRIQUE DE L'OUEST



Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique

FASQUELLE Enzo
Novembre 2022

 **CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: OXFAM INTERNATIONAL

NOTE TRANSVERSALE

INTRODUCTION

I/ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE À LA SÉCURITÉ HUMAINE : COMMENT RENDRE COMPTE DE LA SITUATION DES RÉFUGIÉ-E-S EN SITUATION D'ENCAMPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

A/ HÉRITAGE COLONIAL ET CONTEXTE ACTUEL DES MODÈLES DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

B/ LA SÉCURITÉ HUMAINE APPLIQUÉE À LA QUESTION DES RÉFUGIÉ-E-S

II/ LES CAMPS : ESPACES DE SÉCURITÉ OU D'INSÉCURITÉ ? REGARDS CROISÉS ENTRE LES CAMPS D'INTIKANE AU NIGER ET DE GOUDOUBO AU BURKINA FASO

A/ LA SÉCURITÉ DES CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S EN AFRIQUE DE L'OUEST : UN EXEMPLE D'ASSEMBLAGE SÉCURITAIRE...

B/ ... PRODUCTEURS D'INSÉCURITÉ ?

CONCLUSION

SOURCES ET RÉFÉRENCES



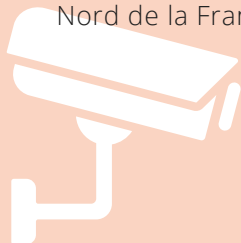
INTRODUCTION



En octobre 2021, avait lieu à Paris la 22e édition du **salon Milipol** [1], manifestation professionnelle consacrée à la sécurité intérieure des États. Appartenant au groupement d'intérêt économique homonyme, le salon Milipol est parrainé par le ministère de l'Intérieur et accueille tous les deux ans près d'un millier d'exposant-e-s et autour de 30 000 visiteur-se-s.

Sorte de Salon de l'Agriculture de la sécurité, l'événement réunit industriels et entrepreneur-se-s **proposant, aux enjeux de sécurité intérieure de nombreux États, des solutions technologiques**. Il est possible d'y voir aussi bien des matériels de protection (gilet par balles), de surveillance (drones, alarmes), que de guerre (fusils d'assaut) [2].

Sur plusieurs stands, sont également présentées des **technologies** - certaines interdites en France – **destinées à "sécuriser et surveiller" les frontières de l'arrivée de migrant-e-s illégaux, et/ou de trafics divers**. La société française HGH dévoilait lors de cette édition, ses caméras thermiques rendant possible la détection de nuit comme de jour, d'individus à proximité des littoraux. Quelques stands plus loin, il était possible d'apercevoir les German Drones permettant de repérer depuis les airs l'arrivée de migrant-e-s irréguliers. Enfin, là où d'habitude vous trouviez des fromages d'Ardèche, vous pouviez distinguer les engins d'UVI-Scan, facilitant l'identification d'intru-e-s – notamment sous des camions – ce qui n'est pas sans rappeler la situation migratoire du Nord de la France [3].



En parallèle des stands, se tiennent tout au long du salon différentes **conférences**, dont cette table ronde du 22 octobre 2021: *"Focus sur les migrations de populations liées aux changements climatiques et les perspectives de coordination entre les États"*, réunissant institutionnels français et internationaux (ministère des Armées, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ...), industriels ainsi que le chercheur François Gemenne [4].

Ce dernier travaillant depuis plusieurs décennies sur les rapports entre migrations et changements climatiques revient dans un fil *Twitter* sur ses impressions, et nous livre deux réflexions qui guideront cette note :

1. L'atmosphère de l'ensemble, sous des dehors commerciaux et avenants, est très oppressante. **Le monde extérieur est perçu uniquement en termes de dangers et de menaces pour les États.**

2. **Le processus de militarisation de la police et du maintien de l'ordre est absolument effarant.** À côté d'aimables gyrophares, on vend surtout du matériel de guerre. C'est le même complexe militaro-industriel, et **la frontière entre police et armée devient très floue** [5].



Les salons de ce type permettent en effet de matérialiser des changements sociaux, et des évolutions conceptuelles parfois difficilement perceptibles. Avec Milipol, il apparaît clairement que la migration, et les migrant-e-s sont aujourd'hui perçu-e-s, par un large ensemble social, comme un danger ou une menace. **Les migrant-e-s sont en ce sens davantage "sécuritisés-e-s" – c'est-à-dire transformés-e-s en enjeu de sécurité [6] – que sécurisés-e-s, au sens protégés-e-s : alors même que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) compte plus de 46 000 migrant-e-s disparus-e-s depuis 2014 [7].**

Si les migrant-e-s, les demandeur-se-s d'asile "en mouvement" sont perçus comme une menace par des responsables politiques, au point que des technologies de défense soient envisagées comme des solutions pertinentes, qu'en est-il des réfugié-e-s, des migrant-e-s "fixés-e-s" ou en situation d'encampement ? S'inscrivent-ils, aux yeux de ceux qui font les politiques sécuritaires, dans les mêmes catégories ? Ou bien sont-ils à l'inverse davantage perçus comme des "demandeur-se-s de sécurité" ?

Placée dans le contexte ouest-africain, cette note cherchera à documenter les enjeux de sécurité et d'insécurité dans les camps de réfugié-e-s dans la zone. Il s'agira ainsi de voir **comment, et selon quels assemblages [8] sont régulés les défis sécuritaires des réfugié-e-s en situation d'encampement en Afrique de l'Ouest.**

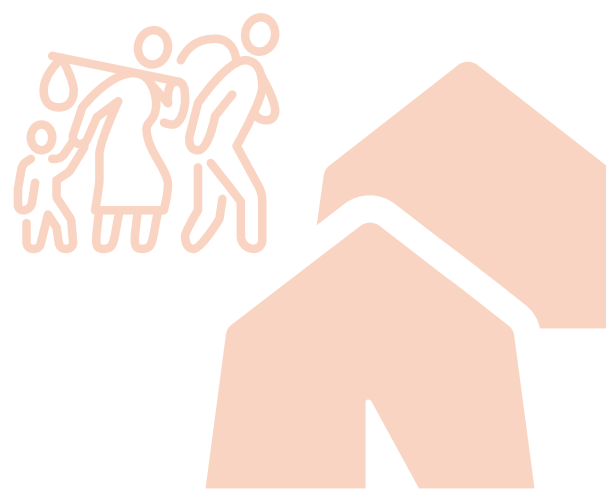
Dans une première partie, les grands paradigmes sécuritaires – de la sécurité nationale au concept de sécurité humaine – seront explicités et inscrits dans le contexte spécifique de l'Afrique de l'Ouest.

Deux cas d'étude, les camps d'Intikane au Niger et de Goudoubo au Burkina Faso seront ensuite étudiés, faisant apparaître à la fois le modèle de sécurité déployé, et les insécurités produites par la situation d'encampement elle-même.

IV/ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE À LA SÉCURITÉ HUMAINE : COMMENT RENDRE COMPTE DE LA SITUATION DES RÉFUGIÉ-E-S EN SITUATION D'ENCAMPMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Avant d'aborder en détail la situation particulière des camps de réfugié-e-s, il est utile de revenir sur les modèles de sécurité utilisés en Afrique de l'Ouest, caractérisés par la cohabitation, et la superposition de formes de sécurités publiques, privées et "traditionnelles" (A).

Il s'agira ensuite de voir à travers quels outils les enjeux sécuritaires de la région et la question des camps de réfugié-e-s en particulier peut être étudiée (B).



A/ HÉRITAGE COLONIAL ET CONTEXTE ACTUEL DES MODÈLES DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST [9]

Le paysage sécuritaire ouest-africain se révèle de plus en plus composite. Parallèlement aux forces publiques de police, à l'armée et aux différentes coopérations policières et militaires, bi ou multilatérales, jouant un rôle majeur dans l'organisation sécuritaire de la sous-région, un nombre croissant d'**acteurs non étatiques de la sécurité** intervient. Mais qui sont-ils ? Comment expliquer cette recrudescence de formes sécuritaires n'appartenant pas à l'État ?

L'hétérogénéité des acteurs de la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel n'est pas récente. Historiquement, l'État colonial, puis contemporain n'a jamais exercé un contrôle total de la violence légitime sur son territoire. **Des acteurs sécuritaires préexistaient à l'État et ont survécu à la construction de ce dernier.** On constate par ailleurs ces dernières décennies une **multiplication des offres de sécurité.**



1. Le lourd passif du maintien de l'ordre colonial

L'administration coloniale n'avait ainsi pas pour priorité d'obtenir le monopole de la violence légitime comme théorisé par Max Weber [10], mais plutôt celle d'assurer sa survie : *"l'État ne prétend pas forcément s'arroger le monopole de la violence légitime, mais seulement orienter la coercition, d'où qu'elle vienne, dans un sens qui ne remette pas en cause le gouvernement colonial"* [11]. Dans la même veine, des auteur-riche-s estiment que le facteur le plus pertinent pour comprendre les systèmes policiers coloniaux serait leur obsession du contrôle [12].

En effet, dans les colonies, loin d'être une simple préoccupation technique, **le maintien de l'ordre conditionnait la survie d'une société coloniale**. La peur ressentie par les dépositaires de l'autorité coloniale – extrêmement minoritaires vis-à-vis des populations sous leur contrôle – expliquerait entre autres, la **construction de politiques de l'ordre, à la fois violentes, informelles et hybrides**.

En situation coloniale, les "administrateurs" détenaient l'ensemble des pouvoirs de police. Lorsqu'ils se sentaient menacés, ils pouvaient ainsi choisir de créer des milices indigènes pour leur protection personnelle avant de les fondre éventuellement au sein des forces de l'ordre "régulières" [13]. Dans le domaine de la "basse police", des activités routinières de contrôle, tout comme des formes de délégation/externalisation étaient courantes et s'inscrivaient dans le cadre de l'administration indirecte.

Les autorités coloniales pouvaient ainsi faire appel aux systèmes de maintien de l'ordre des différentes chefferies ou aux gardes des grandes compagnies industrielles privées exploitant les ressources de la région.

Le maintien de l'ordre colonial se caractérise ainsi tout à la fois par sa violence, son informalité et son hybridité. Le quotidien sécuritaire y est empirique et tâtonnant. Aujourd'hui encore, son empreinte se ressent dans le secteur de la sécurité.

2. La sécurité : nouvelle occurrence d'une vie à plusieurs vitesses

Le maintien de l'ordre en période coloniale est tourné directement contre la population.

Cette violence s'explique par une polarisation des ressources vers la lutte contre **"l'ennemi intérieur"** [14]. Cette particularité du maintien de l'ordre en période coloniale a survécu aux indépendances et semble toujours perceptible dans les politiques sécuritaires ouest-africaines. Les leaders des indépendances ont ainsi souvent instrumentalisé la police et leurs moyens de renseignements à des fins politiques ou électoralistes [15].

Cette nature politique et introvertie de la police est un facteur explicatif des **défaillances sécuritaires** de plusieurs Etats de la région. Cette défaillance entraîne de son côté la **multiplication d'offres privées ou "traditionnelles"**. Alors que l'État ne "police" plus, qu'il n'est plus garant de la sécurité des individus, ces derniers s'organisent de façon autonome.



On voit ainsi apparaître des formes de “vigilantisme” [16], des **milices d’auto-défense** dans la sous-région. Au Burkina Faso récemment les “koglweogo” ont beaucoup fait parler d’eux : faisant régner par la coercition et la violence physique une certaine forme d’ordre, **ils agissent en lieu et place de l’État dans les provinces rurales où la présence de ce dernier est moins visible** [17]. Si les “koglweogo” ont fait couler beaucoup d’encre, notamment du fait de l’extrême violence de certaines de leurs pratiques, des formes d’auto-défense plus discrètes ont déjà marqué le quotidien sécuritaire de la sous-région.

Au Sénégal à la fin des années 80, alors que l’État sous ajustement structurel se déchargeait de certaines de ces missions, apparaît le mouvement *Set Setal* (“rendre propre” en wolof). Il s’agit d’une prise en main citoyenne de la ville à travers des grandes campagnes de balayage ou de ramassage des déchets [18]. Au fil du temps, les jeunes du mouvement *Set Setal* élargissent le spectre de leurs actions, adoptant une définition plus extensive de la “saleté”. La dégradation de l’environnement urbain est associée à celle des mœurs politiques ; le mouvement va ainsi revêtir une coloration politique et morale [19]. **La réappropriation de l’espace urbain passe ainsi par des opérations menées contre des “voyous” et autres indésirables qualifiés “d’encombres humains”** [20].

L’assainissement de Dakar tel qu’il est pensé par les jeunes de *Set Setal* comporte donc un versant sécuritaire évident. Si ce mouvement spécifique s’est essoufflé, il n’est pas rare aujourd’hui encore que les habitant-e-s des zones les plus précaires de la capitale sénégalaise se regroupent pour gérer collectivement leurs espaces communs. Cela passe parfois par l’emploi collectif de gardiens lorsque les citoyen-ne-s n’assurent pas eux-mêmes leur sécurité.

Ces phénomènes sont particulièrement observables les jours de marché où les risques accrus de vols ou de violences entraînent des dispositifs sécuritaires citoyens plus importants [21].

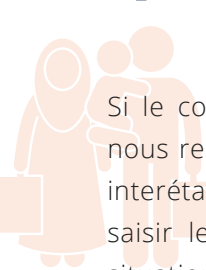
Face à ces modes “traditionnels” de gestion de l’insécurité, se développent des formes privées : c’est le cas des compagnies de gardiennage/entreprises de sécurité privées. Ces dernières figurent généralement en Afrique de l’Ouest parmi les premiers employeurs du pays. Qu’ils s’agissent de structures nationales, internationales, qu’elles soient montées en auto-entreprise ou qu’elles emploient des milliers d’hommes, elles remplissent aujourd’hui toutes un rôle de sécurité quotidienne, routinière, que l’État lui a déchargé ou délégué [22]. Placés aussi bien devant des bâtiments publics que privés, des maisons individuelles que des locaux, les gardiens garantissent, plus ou moins, une forme de sécurité. **Loin de l’image des mercenaires de Wagner, ces formes privées de sécurité jouent pourtant un rôle conséquent dans la sécurité du quotidien, et structurent aux côtés des formes traditionnelles et publiques l’assemblage sécuritaire ouest-africain.**

Ainsi, au même titre qu’en fonction de vos revenus vous prendrez le bus plutôt que le taxi, que vos enfants iront à l’école publique plutôt qu’à l’école privée, vous aurez un “gardien partagé”, un gardien professionnel, ou pas de gardien du tout. **La sécurité devient en ce sens un bien commercial, que l’on achète, entraînant un nouveau genre d’inégalités.** La sécurité en Afrique de l’Ouest est donc historiquement composite.

Face à la défaillance des formes publiques de sécurité se multiplient des alternatives traditionnelles (autodéfense, vigilantisme) et commerciales (entreprises de sécurité privée). En ce sens, le monopole de la violence légitime - historiquement incomplet - comme le concept de "sécurité nationale" - peu pertinent quand les menaces pèsent sur des individus plutôt que des États - ne semblent pas particulièrement adaptés au contexte ouest-africain.

Comment, alors, se saisir des enjeux de sécurité à hauteur d'homme, au niveau des individus ? Comment rendre compte de ces inégalités d'accès à la sécurité non plus au niveau de l'État, mais à celui des personnes ?

B/ LA SÉCURITÉ HUMAINE APPLIQUÉE À LA QUESTION DES RÉFUGIÉ-E-S



Si le concept de sécurité nationale – parce qu'il nous renvoie aux enjeux de frontières, de conflits interétatiques – n'est pas le plus pertinent pour saisir les enjeux de sécurité des réfugié-e-s en situation d'encampement, l'analyse à hauteur d'homme nécessite l'utilisation de concepts dont les ramifications dépassent le simple changement d'échelle. Comprendre les enjeux de sécurité par le prisme de la sécurité humaine implique, dans le cas des camps de réfugié-e-s, de déployer une analyse multidimensionnelle.

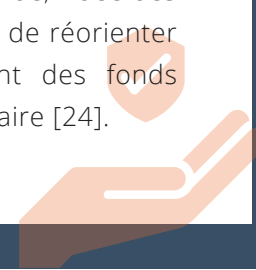
1. Une analyse à hauteur d'homme qui dépasse la simple protection physique

Après que l'État colonial ait exploité des pans entiers de sa population, que l'État national du XXe siècle se soit transformé en état totalitaire, plusieurs voix s'élèvent à la fin du millénaire pour affirmer que la sécurité des individus ne peut plus simplement se déduire de la sécurité des États [23].

Ce mouvement, de l'échelle collective, celle de l'État, à l'échelle personnelle des individus, du "contenu" au "contenant" en quelque sorte, est à l'origine du concept de sécurité humaine. Théorisée et mise en avant par les acteurs du développement dans les années 1990, **la sécurité humaine permet un double changement**. Tout d'abord, on l'a compris, un changement de focale : **on ne considère plus tant la sécurité de l'État que celle des citoyens** qui le composent. Un élargissement ensuite : **la sécurité humaine n'est plus uniquement la protection, mais aussi la garantie de niveaux de vie corrects**.

Ainsi, dans le rapport du PNUD de 1984 – consécration institutionnelle du concept – sept dimensions sont présentées. **La sécurité humaine comprend évidemment la sécurité physique personnelle des individus, mais aussi la sécurité alimentaire, sanitaire, économique, environnementale, communautaire et politique**.

Dans un contexte de post-guerre froide, l'idée des défenseur-se-s du concept est alors de réorienter vers les enjeux de développement des fonds autrefois dédiés à la protection militaire [24].



Il s'en suivra plusieurs décennies d'oppositions aussi bien dans le monde académique que dans les échanges entre institutionnels et humanitaires, entre partisan-e-s d'une dimension holistique permise par la sécurité humaine, et ceux/celles craignant que le caractère très large du concept en face une idée inopérationnelle sur le terrain [25].

2. La sécurité humaine dans le contexte des camps de réfugié-e-s

Si sans protection physique, il n'est pas envisageable de mener une vie décente, les acteur-ric-e-s du développement ont démontré depuis plusieurs décennies que cette dernière seule n'est pas suffisante. **Les réfugié-e-s en situation d'encampement font face à une multitude de risques et de menaces, dont certains découlent de leur présence dans un camp.**

Par menaces, on entend les différents dangers d'origine humaine auxquels les réfugié-e-s peuvent être confrontés : **de l'attaque terroriste aux vols avec violence en passant par la confrontation physique entre réfugié-e-s.**

À ces menaces, se superposent des **risques** de différentes natures : **sanitaire, alimentaire, violences sexuelles.**

Si du fait de la contiguïté des logements des réfugié-e-s ou l'état d'insalubrité générale de certains camps, les épidémies étaient fréquentes, **la situation pandémique internationale a eu des effets très forts pour les réfugié-e-s partout dans le monde :**

directement (au niveau sanitaire) et indirectement (en impactant les différents niveaux de solidarité dont ils peuvent bénéficier) comme le détaille cette note du haut commissariat de l'ONU pour les réfugié-e-s [26] : *"Les défis économiques créés par la pandémie de Covid-19 ont touché une grande partie des communautés hôtes et déplacées en Europe".*

La pandémie et ses conséquences économiques ont aussi grippé le bon fonctionnement de l'aide humanitaire, entraînant des **retards dans la distribution de vivres et de biens de première nécessité**. Ces tensions logistiques se sont parfois traduites en tensions sociales au sein des camps aussi bien en Europe que sur le continent africain. En Ouganda par exemple, certains réfugié-e-s soudanais ont préféré retourner sur leurs terres d'origine au risque de leur vie, afin de ne pas souffrir davantage de malnutrition [27].

Enfin, résultat direct de l'assemblage sécuritaire en place dans la région ouest-africaine, **il n'est pas rare que les hommes réfugié-e-s s'engagent - parfois à la demande des gestionnaires des camps - dans des activités politiques ou paramilitaires au sein des camps**. Ces engagements et les débordements qu'ils provoquent parfois sont également une source d'insécurité dans les camps, principalement pour les femmes [28].

En somme, si les camps de réfugié-e-s dispensent une forme de protection physique (limitée) face aux menaces extérieures, qu'ils s'attachent également à procurer une "sécurité de survie", l'encampement en lui-même provoque des formes d'insécurité que le concept de sécurité humaine nous permet de prendre en compte. C'est ce que nous allons détailler à l'aide de cas d'études concrets dans une seconde partie.

III/ LES CAMPS : ESPACES DE SÉCURITÉ OU D'INSÉCURITÉ ? REGARDS CROISÉS ENTRE LES CAMPS D'INTIKANE AU NIGER ET DE GOUDOUBO AU BURKINA FASO

En matière d'études de sécurité, **les camps de réfugié-e-s sont un paradoxe. Créés généralement comme une solution à des formes d'insécurité, les camps se transforment également parfois en lieux d'insécurité(s).** Comment l'expliquer ? S'agit-il de phénomènes isolés ou de conséquences logiques de solutions pensées comme "exceptionnelles", mais ayant tendance à s'inscrire dans la durée ?

A l'aide de deux cas d'études, les camps d'Intikane au Niger et de Goudoubo au Burkina Faso, nous verrons dans un premier temps comment se structure la sécurité d'un camp (A) avant d'en tirer des leçons pour l'avenir (B).

A/ LA SÉCURITÉ DES CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S EN AFRIQUE DE L'OUEST : UN EXEMPLE D'ASSEMBLAGE SÉCURITAIRE...

1. Le camp : une solution temporaire qui s'inscrit dans la durée

Un rapide survol de l'historique des camps de Goudoubo et d'Intikane permet de saisir assez rapidement une des difficultés majeures en matière de gestion des risques et des menaces au sein des camps : leurs sous-dimensionnements et leur inscription dans la durée.

Créé en 2012 au Burkina-Faso, le camp de Goudoubo accueille des réfugié-e-s maliens depuis plus de dix ans. À la suite de la fermeture d'autres camps de la région, Goudoubo a dû absorber un afflux massif de nouveaux occupants, en parallèle de travaux de consolidation [29]. Alors même qu'en situation pandémique, les frontières burkinabées étaient officiellement fermées, le camp a reçu au printemps 2021 près de mille nouvelles demandes d'asile [30].

Situé au Niger, le camp d'Intikane connaît une trajectoire similaire : en service depuis 2013, il accueillait en 2020 près de 20 000 maliens, 4 000 réfugié-e-s internes et 7 000 populations hôtes [31]. Loin de l'idée que l'on peut se faire d'un camp, comme un espace fermé, précisons qu'Intikane est une ZAR (zone accueil des réfugié-e-s), c'est-à-dire un espace nomade [32].

A Goudoubo, comme à Intikane, les réfugié-e-s comme les déplacé-e-s internes arrivent par vagues successives, rendant difficile l'anticipation des besoins : chaque attaque djihadiste dans la région entraînant des mouvements de population à la recherche de refuges et de protection. En effet, **alors même que les réfugié-e-s présents à Intikane comme à Goudoubo fuient les persécutions et attaques djihadistes, plusieurs d'entre eux sont victimes de nouvelles attaques au sein des camps.** Le 31 mai 2020, 50 hommes armés à moto attaquent Intikane, faisant trois morts et de nombreux dégâts matériels [33]. En octobre 2021, le camp de Goudoubo était lui aussi attaqué par des djihadistes, après l'avoir déjà été en 2020, entraînant cette fois-ci la fuite de près de 13 000 personnes.

Face à ces afflux successifs de populations en détresse et face aux menaces djihadistes répétées, une multitude d'acteurs, étatiques et non-étatiques sont chargés de l'organisation et de la protection du camp. On retrouve, alors, le même assemblage sécuritaire qui structure la sous-région.

2. Superposition des règles, assemblages des sécurités

Les camps sont des espaces d'exception où se superposent les règles du pays d'accueil, celles du pays d'origine, et celles coutumières des réfugié-e-s. Il en va généralement de même concernant les politiques de sécurité. À Goudoubo par exemple sont identifiés quatre acteurs de la "protection" :

un acteur public local (la Commission nationale pour les réfugié-e-s du Burkina Faso), un acteur local non étatique (*Christian Relief and Development Organization*), un acteur international non-étatique (*Danish Refugee Council*) et un acteur international institutionnel (UNHCR).

En pratique, cela donne une sécurité composite et hybride composée aussi bien de gardes privées financés par les acteurs cités ci-dessus, des forces armées nationales, mais aussi de comités de vigilants organisée par les réfugié-e-s eux-mêmes. Si ces derniers ne sont pas mentionnés dans les documents institutionnels du HCR, on trouve la mention du décès du président du Comité de vigilance des réfugié-e-s lors de l'attaque d'Intikane en mai 2020 [34].

La production de la sécurité dans ces camps se ferait selon le même assemblage public-privé-traditionnel/communautaire que dans le reste des pays de la sous-région.

B/ ... PRODUCTEUR D'INSÉCURITÉS ?

Quelles sont, finalement, les conséquences de ces assemblages sécuritaires et du modèle de l'encampement pour les réfugié-e-s eux-mêmes ?

1. Menaces externes

Si l'encampement est justifié par la fuite de menaces physiques, les exemples d'Intikane et de Goudoubo nous ont montré que ces menaces ne disparaissaient pas forcément. **Les camps sont une zone de protection loin d'être infaillible. À l'inverse, les camps deviennent parfois même des cibles, aussi bien pour des raisons politiques, dans la continuité d'attaques précédentes, que pour des motifs économiques** : récupérer une partie des ressources dont les réfugié-e-s bénéficient grâce à la solidarité internationale et du pays d'accueil. Les attaques de novembre 2021 à Goudoubo ont ainsi fait fuir près de 13 000 réfugié-e-s tandis que des quantités importantes de nourriture et de médicaments ont été dérobées [35].

2. Menaces et risques internes

À ces menaces extérieures que la vie en camp ne supprime pas tout à fait, voire perpétuent, se superposent des risques et des menaces internes produits par la situation d'encampement. **L'inscription des camps dans la durée est productrice de nouveaux risques aussi bien du fait du délabrement de ces derniers, des manques de financements, que des nouveaux usages qui s'y développent.**

On peut ainsi mentionner les risques sanitaires particulièrement important en situation de pandémie, les moyens semblent manquer : le centre de santé d'Intikane n'était par exemple que composé que de six personnes en 2021 pour près de 15 000 personnes [36].

A Intikane toujours, des menaces physiques sont également identifiées notamment du fait de tensions autour des ressources (eau, fourrage pour l'élevage) [37]. Enfin, des menaces peuvent également provenir de réfugié-e-s entre eux (mariage forcée, violences sexuelles, violences physiques...) en raison de causes multiples : tradition, pathologie liées à l'enfermement, etc...

Au même titre que dans les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest le maintien de l'ordre est parfois violent, les gardiens sont à la fois victimes et auteurs de violence, la protection des réfugié-e-s au sein des camps n'est pas toujours assurée sans accrocs. L'emploi de gardes privés, comme de militaires – peu ou pas formés – pour des missions de protection de civils peut être un facteur de violences. On en revient alors à l'analyse de François Gemenne citée en introduction : la confusion entre missions de police et missions des armées participe à engendrer de nouvelles menaces pour les individus ayant un besoin de protection.

Dans les camps de réfugié-e-s en Afrique de l'Ouest et au Sahel, la situation sécuritaire des réfugié-e-s est, à nos yeux, à analyser selon trois facteurs. Elle est d'abord et avant toute chose le fruit d'une situation politique, économique et géopolitique locale. Elle se trouve ensuite affectée par les modèles de sécurité de la zone : le recours à l'assemblage sécuritaire, la multiplication des acteurs publics, privés et traditionnels dont la plupart n'ont ni les moyens ni les compétences pour gérer un camp, contribue à une sentiment d'insécurité pour les populations. Enfin, la situation d'encampement est, en elle-même, productrice de violence et d'insécurité, aussi bien physique et sanitaire que sexuelle ou de genre.

CONCLUSION

Dans un monde où les acteurs percevant migrant-e-s et réfugié-e-s comme de potentielles menaces étant de plus en plus nombreux, cette note cherchait à décrire à partir de quelles tendances la sécurité des réfugié-e-s en Afrique de l'Ouest et au Sahel était à analyser.

Dans un premier temps, il s'agissait de replacer la question spécifique des camps de réfugié-e-s dans le contexte plus général des modèles de sécurité en Afrique de l'Ouest. Il en ressort que ces derniers sont caractérisés principalement par leur caractère hybride : aux côtés des forces publiques se mêlent ainsi des formes de sécurité traditionnelles (groupes d'auto-défense, vigilants) et privées (société de gardiennage). Cet état de fait qui trouve son origine à la période coloniale a été accentué par plusieurs décennies de néolibéralisme économique ayant contribué à normaliser la mutation de la sécurité d'un droit à un bien marchand.

Pour autant, décrire les modèles de sécurité en action dans la sous-région ne suffit pas à rendre compte de la situation véritable dans les camps de réfugié-e-s. **Les occupants de ces derniers souffrent en effet d'une multitude de carences, expriment un certain nombre de besoins qui dépassent la simple protection physique.** Le concept de "sécurité humaine" prenant aussi bien en compte la dimension physique qu'économique, sanitaire qu'alimentaire (etc.) permet de mieux appréhender les conditions de vies des populations, et a contribué à élargir l'analyse de la lutte contre l'insécurité physique à la recherche d'une sécurité multidimensionnelle.

Enfin, avec les exemples d'Intikane et de Goudoubo, une autre facette des camps de réfugié-e-s a pu être mise en lumière : **alors qu'il est présenté comme un remède palliatif, l'encampement de par sa nature comme de par sa durée est aussi producteur de nouvelles formes d'insécurités pour les réfugié-e-s.**

En somme, aux défaillances sécuritaires habituelles que subissent sahéliens et ouest-africains s'ajoutent pour les réfugié-e-s de la région de nouvelles strates d'insécurités. **Espace d'exception par définition, le camp, lorsqu'il s'inscrit dans la durée et dans un contexte sécuritaire défavorable, ne semble pas être une solution efficace au-delà de la réponse à l'urgence et du court terme.**

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] En 2014, un rapport de Reporters sans Frontières avait accusé le salon de faciliter l'achat de matériel de surveillances par des dictatures.

[2] Hugo Robert, "Contre les migrant-e-s toujours plus de technologie". Reporterre. 2021. Disponible ici : <https://reporterre.net/Contre-les-migrant-e-s-toujours-plus-de-technologie>.

[3] Ibid. ; Le Nord de la France est lieu de transit pour de nombreux migrant-e-s cherchant à se rendre au Royaume-Uni. Certain-e-s franchissent cette frontière de façon irrégulière notamment sous des camions de marchandises.

[4] voir le programme des conférences Milipol 2021 : <https://www.milipol.com/Milipol-Paris/Actualites-Milipol-Paris/Programme-de-conferences-2021-devoile>.

[5] François Gemenne, fil Twitter du 22/10/2021 : <https://twitter.com/Gemenne/status/1451508231809929225>.

[6] La sécuritisation est le fait de transformer un enjeu politique en enjeu de sécurité. Voir à ce sujet les travaux de Thierry Balzacq. Une version accessible est disponible ici : Esprit de Justice, "Qu'est-ce que la 'sécuritisation' ?", France Culture, Disponible en ligne.

[7] Voir la page "Missing migrant-e-s" de l'OIM: <https://missingmigrant-e-s.iom.int/fr>.

[8] La notion d'assemblage a été importée dans les études de sécurité par Rita Abrahamsen. Elle permet d'interroger de façon outillée les environnements complexes où les rapports public/privé, les échelles nationales/internationales sont entremêlées. voir : ABRAHAMSEN, Rita et WILLIAMS, Michael C. Security beyond the state: Global security assemblages in international politics. International political sociology, vol. 3, no 1, p. 1-17. 2009.

[9] Ces questions sont traitées de façon plus exhaustive dans une production précédente. Voir : Enzo Fasquelle, Les intérimaires du risques : sécurités parallèles en Afrique de l'Ouest. L'Harmattan, Collection Inter-National. 2020.

[10] Devenu au cours du XXe siècle une définition canonique de l'État en science politique et en sociologie, le monopole de la violence légitime relève d'une théorie occidentale de l'État développée par le sociologue allemand Max Weber en 1919. Lors d'une conférence, il cherche à définir l'État autrement que par la nature de ses activités, identique à celle d'autres communautés. Après avoir démontré que la violence peut être exercée par différents acteurs et qu'elle structure diverses relations sociales, il choisit d'axer son propos sur la monopolisation de l'exercice légitime de cette violence : "[...] il nous faut dire que l'État est cette communauté humaine, qui, à l'intérieur d'un territoire déterminé, revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime" (Weber, 1963 : 86).

[11] BLANCHARD, Emmanuel et GLASMAN, Joël. Introduction générale: Le maintien de l'ordre dans l'Empire français: une historiographie émergente. 2012. p13 in : BAT J.P., COURTIN N., (dir.). Maintenir l'ordre colonial. Afrique, Madagascar, XIXe-XXe siècles, Presses Universitaires de Rennes, pp.11-41, 2012.

[12] BLANCHARD, Emmanuel, BLOEMBERGEN, Marieke, et LAURO, Amandine. Policing in colonial empires. 2017.

[13] BLANCHARD, Emmanuel et GLASMAN, Joël. Op. cit. p17

[14] RIGOUSTE, Mathieu. L'ennemi intérieur: la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine. La découverte, 2014.

[15] Au Sénégal, Léopold Sédar Senghor s'est ainsi servi des forces de police pour disqualifier des adversaires politiques, comme Mamadou Dia, cité par GLASER, Antoine et HOFNUNG, Thomas. Nos chers espions en Afrique. Fayard, 2018.

[16] Voir à ce sujet : FAVAREL-GARRIGUES, Gilles et GAYER, Laurent. Fiers de punir: le monde des justiciers hors-la-loi. Seuil, 2021.

[17] Voir à ce sujet les travaux de Romane DA CUNHA DUPUY. Par exemple : Julie Gacon, Au Burkina Faso : le chef de l'état appelle les citoyens à participer à la lutte contre les groupes djihadistes, Les Enjeux Internationaux, France Culture. Disponible ici : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/burkina-faso-le-chef-de-letat-appelle-les-citoyens-a-participer-a-la-lutte-contre-les-groupes>.

[18] BA, Mamdou « Dakar, du mouvement Set Setal à Y'en a marre (1989-2012) », Itinéraires [En ligne], 2016-1.

[19] DIOUF, Mamadou, « Fresques murales et écriture de l'histoire. Le Set-Setal à Dakar », Politique Africaine, no 46, p. 41-57. 1992.

[20] COLLIGON René, "La lutte des pouvoirs publics contre les "encombrements humains" à Dakar", Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines, 18:3, 573-582, 1984.

[21] Informations obtenues lors d'un entretien à Dakar, en décembre 2018, dans le cadre de la rédaction d'un ouvrage de sciences sociales.

[22] En sociologie politique, la différence est faite entre décharge et délégation. La délégation relève généralement d'une décision directe de l'Etat, la décharge est plus implicite. Laurent Fourchard écrit ainsi que : « la décharge suggère, à la différence de la délégation, que des fonctions relevant de l'État ont pu être assumées par des acteurs privés sans ordre ni directive en ce sens de l'État » (Fourchard, 2018 : 176).

[23] GROS, Frédéric. Désastre humanitaire et sécurité humaine. Le troisième âge de la sécurité. Esprit, 2008, no 3, p. 51-66.

[24] RAMEL, Frédéric, VILMER, Jean-Baptiste Jeangène, et DURIEUX, Benoît. Dictionnaire de la guerre et de la paix. Presses universitaires de France, 2017. Entrée "Sécurité humaine".

[25] *Ibid.*

[26] UNHCR, La pandémie de Covid-19 et les réfugié-e-s. Story Map. Disponible ici : <https://storymaps.arcgis.com/stories/3368df48b4c84021b450a5f46d2173a9>.

[27] FERUS Patrick, Ouganda : la famine, l'autre menace pour les réfugié-e-s du Soudan du sud, TV5 Monde. Disponible ici : <https://information.tv5monde.com/afrique/ouganda-la-famine-l-autre-menace-pour-les-refugie-e-s-du-soudan-du-sud-202472>.

[28] On pense notamment aux violences sexuelles. Voir à ce sujet le travail de : de CHAMPLAIN-BRINGUÉ Isabelle. Les camps de réfugié.e.s : un espace d'('in)sécurité ? Violences sexuelles et liées au genre au sein des camps des réfugié.es. Mémoire de science politique. Université du Québec à Montréal. 2012.

[29] Voir par exemple la fiche camp Mentao, produite par Alexandre Châtel sur le site de l'OCR pour mieux comprendre les déplacements de population entre camps.

[30] UNHCR, Fiche Goudoubou, Juillet 2021. Disponible ici : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR%20BURKINA%20FASO%20Profil%20du%20Camp%20de%20Goudoubou%20%2030%20Juillet%202021.pdf>.

[31] USAID, Intikane, Rapport d'Evaluation Rapide de Protection, 2020. Disponible ici : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/irc-erp_intikane_-_tahoua.pdf.

[32] Voir à ce sujet, la fiche camps Intikane, produite par Amelia Fraisse, sur le site de l'OCR.

[33] VO Afrique, Des milliers de personnes ont fui la zone nigérienne d'Intikane après l'attaque jihadiste, 3 juin 2020. Disponible ici : <https://www.voaafrrique.com/a/niger-des-milliers-de-personnes-ont-fui-la-zone-d-intikane-apr%C3%A8s-l-attaque-jihadiste/5447893.html#:~:text=Intikane%2C%20bourgade%20situ%C3%A9e%20%C3%A0%2072,la%20population%20locale%20depuis%202013>.

[34] France 24. Niger : attaque meurtrière contre un site de réfugié-e-s maliens, 1 juin 2020,. Disponible ici : <https://www.france24.com/fr/20200601-niger-attaque-meurtri%C3%A8re-contre-un-site-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-maliens>

[35] Ouest France, "Burkina-Faso : 13 000 réfugié-e-s maliens chassés de leur camp, attaqué par des groupes armés", 12 novembre 2021, Disponible ici : <https://www.ouest-france.fr/monde/burkina-faso/burkina-faso-13-000-refugie-e-s-maliens-chasses-de-leur-camp-attaque-par-des-groupes-armes-28a1beae-43d8-11ec-bbd9-998ea1ad5f9a>.

[36] Op cit, Rapport USAID, 2020.

[37] *Ibid.*